



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à Sainte-Monique le 19 décembre 2022 à 19h00 à laquelle séance sont présents :

Siège #1 – madame Marthe Tétreault
Siège #2 – madame Nathalie Chapdelaine
Siège #3 – madame Marylène Gauthier
Siège #4 – monsieur Michel Veilleux
Siège #5 – madame Moïra Trudelle
Siège #6 – monsieur Gilles Montembeault

Formant quorum sous la présidence de madame Denise Gendron, mairesse et assiste également à la séance, M. Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION ET DÉPOT

Avis de motion et dépôt du règlement 2022-07 « Règlement rémunération des élus »

Je, soussigné(e), Mme Marthe Tétreault conseillère, appuyé par Mme Moïra Trudelle conseillère, donnent avis de motion et déposent le règlement # 2022-07 ayant pour objet « Règlement rémunération des élus » qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Madame la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

PROPOSÉ par : Mme Marthe Tétreault

APPUYÉ par : Mme Moïra Trudelle

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Vraie Copie Conforme, ce 21 décembre 2022.



Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier



Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Monique

**AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Monique adoptera à une prochaine séance, le projet de règlement # 2022-07 « Rémunération des élus »

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 19-12-2022

QU'un projet de règlement a été déposé en date du 19-12-2022

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QU'avis public a été affiché le 21 décembre 2022

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Monique, ce 21 décembre 2022.



Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Monique, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 21 décembre 2022 entre 16h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 décembre 2022,



Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier